

Date : 4 mars 2024
Déclaration : Débat d'orientation budgétaire 2024
Intervenant : Alexandre BOURIGAULT

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Nous procédons ce soir au **débat d'orientation budgétaire** et celui-ci doit donc nous amener :

- d'abord à **analyser** l'exécution du budget 2023 et donc les résultats des choix politiques réalisés l'an dernier
- ensuite à proposer une orientation pour le budget 2024
- et enfin à évaluer les années suivantes du mandat, dans la mesure de ce que peuvent nous proposer les outils de prospective financière dans un contexte si incertain.

Pour appuyer notre réflexion commune, un rapport d'orientation budgétaire détaillé de 36 pages a été transmis à l'ensemble des élus. Il a été étudié par les membres, présents, de la commission des finances lors de notre dernière réunion le 21 février.

Je vous propose de démarrer cette présentation par l'analyse de l'année passée, l'année 2023

D'abord quelques éléments du contexte international. Le coût des énergies (gaz, pétrole, électricité) s'est maintenu à un niveau élevé, tout comme les coûts des marchandises et des matériaux de manière générale. En France, l'inflation a certes freiner son accélération en 2023 mais elle est toujours bien présente. Tout un chacun peut s'en rendre compte tous les jours lors de ses achats. Enfin le maintien des taux bancaires élevés a considérablement diminué le nombre de crédits octroyés, entraînant en cascade une crise durable dans le domaine de la construction et du logement. Crise qui se répercute sur les finances des collectivités territoriales mais j'y reviendrai plus tard. Enfin pour terminer, rappelons que la croissance économique française est restée très faible en 2023, avec une croissance limitée de 0,9%.

Pour 2024, peu d'espoir d'aides de l'Etat en soutien des collectivités territoriales. D'abord via la loi de finance 2024, rejetée en deuxième lecture par le Sénat et imposée à coups de 49.3 à l'assemblée nationale au mois de décembre. Le gouvernement via Dominique FAURE la ministre déléguée aux collectivités y mettait en avant un soutien historique aux communes avec une augmentation de la DGF (Dotation Générale de Fonctionnement) exceptionnelle même dans l'histoire de notre pays : 540 Millions en 2 ans ! Alors ça peut sembler beaucoup mais la DGF c'est 26 Milliards. 2 années de DGF c'est 52 Milliards. Cela fait donc une augmentation de dotation de 1,1%. Est-ce que l'inflation a été de 1,1% ces 2 dernières années ? Non, le gouvernement donc a fait une économie de 7 Milliards sur le dos des collectivités territoriales.

Mais ça c'était en janvier... Depuis une économie de 10 Milliards, a été imposée par décret (on notera au passage à quel niveau le parlement de notre pays est considéré par le gouvernement) venant détricoter ce qui avait été validé via la loi de finance 2024 seulement 2 mois après ! Là aussi le gouvernement avance que cela sera sans conséquences pour les communes. Thomas CAZENAVE ministre du budget nous explique que la (DGF), les dotations de soutien à l'investissement ou encore le fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) sont sanctuarisées, que nous n'avons pas à nous inquiéter.

Franchement, quel élu peut croire que cela sera sans conséquences à l'échelle locale !? Je ne prendrai que 3 exemples.

D'abord l'enseignement. Vous connaissez sans doute « la mère de toutes les batailles », du Premier ministre actuel. Et bien elle devra se passer de 700 millions d'euros. Tous les programmes budgétaires de l'Éducation nationale sont touchés : 138 millions de moins pour l'enseignement public du premier degré et 123 millions pour le second degré. On notera aussi une baisse de plus de 260 millions d'euros du programme réservé à la « Vie de l'élève », qui comprend en particulier les crédits permettant de rémunérer les personnels d'assistance éducative et les AESH. Et cela quelques jours après l'annonce de l'État de la prise en charge du paiement des AESH sur le temps de la pause méridienne, à la place des communes. Avouez qu'il y a de quoi être inquiet !

Second exemple, la Politique de la ville : les moyens affectés aux quartiers prioritaires de la politique de la ville verront une baisse de 49 millions de leur budget, soit -7,6%. Qui peut croire que cela n'aura pas de conséquences à l'échelle des communes ?

Enfin dernier exemple : le fond vert. C'est le meilleur exemple. Pour mémoire ce fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, a été créé spécialement pour aider les collectivités à renforcer leur performance environnementale, adapter leur territoire au changement climatique et améliorer leur cadre de vie. Et bien ce fond va être amputé de 430 millions d'euros (soit une baisse de 38%).

Et donc il n'y aurait pas de conséquences pour les budgets communaux ?

C'est dans ce contexte défavorable en 2023 et incertain pour 2024 que nous allons analyser rétrospectivement l'exécution du budget 2023.

D'abord le fonctionnement.

Au niveau de la répartition en % de nos dépenses : pas d'évolution majeure. On retrouve en 1er poste les dépenses de personnel (41% du budget de fonctionnement) et en deuxième les achats et fournitures (21%).

2 évolutions marquantes sont à souligner en comparaison avec 2022 (page 11) :

- d'abord la rémunération, avec l'évolution du point d'indice : c'est une affectation supplémentaire de 407 500€ pour la ville au budget des dépenses de personnel.

- Ensuite les fluides. Une dépense supplémentaire de 300 000€ environ a été nécessaire sur l'année 2023 (par rapport à 2022). Le maintien du plan de sobriété par la municipalité (avec notamment l'extinction de l'éclairage public durant une partie de la nuit, l'extension du réseau de chaleur urbain ou encore la régulation de la température des structures municipales) a permis de baisser notre consommation et de freiner les dépenses. Vous le voyez dans le graphique du bas. Sans plan de sobriété la dépense des fluides 2023 aurait pu atteindre plus de 2 millions 1/2 d'€. Grâce aux efforts effectués il n'aura été, si je puis dire, que de 1,7 million en 2023

Pour conclure, les dépenses de fonctionnement ont été tenues par les services dans un contexte inflationniste contraignant, mais, sans que le niveau de service ne soit affecté. On notera d'ailleurs que les deux budgets les plus sensibles de l'année : les fluides et le personnel n'auront pas été modifiés en cours d'année par Décision Modificative lors d'un conseil.

Du côté des recettes de fonctionnement, à partir de la page 12, pas d'évolution majeure de leur répartition en % : le premier poste est lié à la fiscalité locale. Dont vous avez le détail dans le diagramme du bas.

Je citerai aussi la stagnation de la DGF et de la DSU, comme vous pouvez le voir sur le graphique page 13. En cumulé, depuis 2012, Floirac a perdu plus de 2,3M€ de dotation. Je ne reviendrai pas sur mes propos fait en introduction, vous connaissez mon point de vue.

Un commentaire sur notre dynamique fiscale qui augmente avec les dernières livraisons de logements et la hausse des bases validée par le parlement.

Page 14, l'évolution de nos dépenses est pour 2023, comme en 2022, moins importante que nos recettes. L'effet ciseau a disparu, comme nous nous y étions engagé il y a 2 ans maintenant.

Au niveau de notre épargne brute, là aussi l'objectif est atteint, son niveau s'améliore et atteint pour 2023 3,2M€, permettant à la ville de retrouver des marges de manœuvre. C'était notre deuxième engagement pris il y a deux ans, il est encore atteint en 2023.

A propos des investissements de 2023

Nous avons poursuivi notre politique soutenue à la construction de nouveaux équipements :

Je citerai le nouveau groupe scolaire à Dravemont, la création du terrain synthétique et de l'éclairage de la plaine des sports, le raccordement de bâtiments publics au réseau de chaleur urbain et l'entretien général du patrimoine communal.

Cette politique affirmée et volontariste se traduit par une augmentation du niveau de dépenses d'équipement atteignant 261€ par habitant (qui est évalué sans les dépenses réalisées dans le cadre de l'EPA Euratlantique ou de la Métropole et avec une population

qui augmente. Là aussi c'était un engagement annoncé lors du budget 2022 il y a 2 ans et nous l'avons respecté.

Pour terminer l'étude de ce budget passé, un point sur notre dette

Un seul emprunt, avec La Banque Postale, a été signé fin 2022 a été mobilisé en décembre 2023, donc en toute fin d'année. Nous revenons au même nombre d'emprunts qu'en 2022 soit 21 emprunts.

Et comme vous pouvez le voir, les conditions de ce prêt n'ont pas dégradé le niveau de risque de la ville puisque dans la charte de Gissler page 18 nous atteignons 97% de dette au niveau de risque le plus bas. Cela n'obère pas non plus notre capacité de désendettement qui passe de 3,6 ans à 4,7, bien loin du seuil de vigilance des 10 ans

Il reste 1 prêt structuré mais dont le capital restant est faible et qui sera arrivé à terme d'ici 2 ans.

Donc pour conclure et résumer 2023, malgré un contexte défavorable la commune a financièrement résisté, les ratios se sont, cette année encore, améliorés, nous avons livré de nouveaux équipements et lancé de nouveaux projets. En bref nous avons tenu en 2023 nos engagements pris lors du vote du budget primitif 2022.

Je vais passer maintenant à la prospective 2024

Cette année il y a une difficulté à la lecture des évolutions des chiffres qui est liée au transfert sur service de la petite enfance du CCAS à la ville. Le mouvement de 72 agents entraîne des évolutions dans les effectifs présentés sur les pages de 22 à 24 et une évolution de dépenses et de recettes qui ne sont pas toujours lisibles. Je vais tâcher de vous les détailler.

D'abord vous dire qu'il n'y a pas de création de poste supplémentaire hors transfert petite enfance. Nous maintenons les effectifs constants pour 2024. Ensuite je vais me concentrer sur l'évolution des dépenses par chapitre, que vous voyez dans le tableau global des dépenses page 25.

Le chapitre 011 qui regroupe les charges à caractère général (achats, fournitures, prestations) est en hausse de +4% par rapport au BP 2023. Mais 137 148 € sont directement liés au transfert de la Petite enfance. Donc cela porte à seulement 2% de hausse du chapitre 011 en dehors de ce transfert (et qui est en grande partie liée à l'augmentation de la taxe sur l'électricité). Nous prévoyons donc de maîtriser de manière significative nos dépenses, dans le contexte que vous connaissez.

Le chapitre 012, les charges de personnel, est en hausse de 27%, mais dû à 23% au transfert des effectifs Petite enfance. Hors petite enfance la hausse est de 4%. Dans ces 4% on retrouve :

- Comme tous les ans le glissement vieillesse technicité le GVT,

- Comme tous les ans notre politique favorable aux avancements de grade et de promotion interne pour 25 0000€
- Comme tous les ans le réajustement des grilles indiciaires (112 000€ fixés par l'Etat)
- Et surtout l'augmentation du point d'indice qui représentera **182 000€ en année pleine en 2024.**
- La décision aussi à l'échelle de notre commune de revaloriser le régime indemnitaire des agents de catégorie C en attribuant un RI minimum de 200€ ce qui représente un total de 35 000€ annuels

Je rappelle aussi notre politique volontariste vis à vis de l'apprentissage et de l'accompagnement de nos jeunes en formation, 14 postes en contrat d'apprentissage seront toujours en cours en 2024.

Concernant Le chapitre 65, il diminue fortement, de 35%, car le versement au budget du CCAS est moins important du fait du transfert de la petite enfance.

Le passage à la M57 induit que les dépenses préalablement imputées au ch. 67 basculent largement sur le chapitre 65, réduisant considérablement le chapitre 67.

En conclusion sur ces dépenses de fonctionnement en 2024, nous proposons de poursuivre notre politique de maîtrise des coûts tout en préservant le niveau de service public rendu. Et nous ne souhaitons pas faire évoluer la grille tarifaire des services communaux, cette année encore, pour préserver le pouvoir d'achat de l'ensemble des Floiracaises et des Floiracais.

Je vais passer à l'investissement 2024

Là aussi je vais me répéter. Nous maintenons la même politique : un investissement fort, favorable à la lutte contre les émissions de carbone. Vous retrouvez dans notre plan pluriannuel d'investissement page 27 nos thématiques principales : 1,5M€ sur la sobriété énergétique, 1,4M€ sur le sport/santé, 900 000€ sur le renouvellement urbain, 437 000€ sur la transition alimentaire, 380 000€ sur les mobilités douces, 250 000€ sur l'accessibilité, 105 000€ sur la nature en ville et 100 000€ sur le Castel. Soit un total pour ces principaux investissements de 5,1M€.

Le rapport rappelle aussi les investissements prévus avec la métropole dans le cadre des contrats de CODEV ou encore le projet Euratlantique.

Dernier chapitre du Rapport, Je vais passer à la prospective

Lorsqu'on examine la prospective à 3 ans, et le tableau page 32, on voit que si nous poursuivons les principes de la politique menée jusque là : un investissement fort, et le maintien des services publics : nous constatons que la commune garde une épargne nette positive sur tout le reste du mandat. Certes les dépenses de fonctionnement augmenterons mais en parallèle les recettes aussi et sur le même rythme. Notre épargne brute se

reconstituera et permettra d'avoir les marges nécessaires pour réaliser les investissements indispensables à l'évolution de notre commune. Notre capacité de désendettement reste raisonnable avec un horizon à 4,6 ans en 2026.

En conclusion, à la vue des éléments disponibles aujourd'hui :

- nous pouvons comme l'an dernier, maintenir notre niveau de service public et sa diversité,
- nous pouvons maintenir notre politique d'investissement fort valorisant notre commune,
- nous pouvons maintenir nos grilles tarifaires progressives sans avoir en 2024 à modifier le taux de taxe foncière.

Je vous remercie